

**F.A.Q. N° 8-79b**  
**RELEVÉ DU MONTANT DÉFINITIF DE LA PRIME**

ASSUREUR

Assuré (le locateur) : .....

Avenant à la police n° ..... Prise d'effet ..... à 0 h 1, heure normale.

Période visée par le présent relevé : du ..... au  
 .....

Les déclarations suivantes servent au calcul du montant définitif de la prime aux taux en vigueur au moment de la prise d'effet de la police, et remplacent, le cas échéant, celles figurant à l'article 4 des Conditions particulières :

GARANTIES (Voir article 4 des Conditions particulières)		RISQUES	BASE DE TARIFICATION	MONTANT DÉFINITIF DE LA PRIME
<b>Chapitre A</b> Responsabilité civile		DOMMAGES CORPORELS OU MATÉRIELS AUX TIERS		\$
<b>Chapitre B</b> Dommages éprouvés par le véhicule assuré	D I V I S I O N S	1 TOUS RISQUES		\$
		2 COLLISION OU VERSEMENT		\$
		3 ACCIDENTS SANS COLLISION NI VERSEMENT		\$
		4 RISQUES SPÉCIFIÉS		\$
Prime totale				\$
<b>Date d'échéance de surprime :</b>			Montant provisionnel de la prime	\$
			Surprime/Ristourne due	\$

Toutes les autres conditions du contrat demeurent inchangées.